



Vente de produits dérivés



Charte de fonctionnement, concernant la vente des produits dérivés pour le pèlerinage «Aux Sources Terre Sainte 2014» :

1. La vente des produits dérivés a pour but l'aide individuelle à l'autofinancement de la participation financière au voyage de chaque jeune.
2. Le jeune paye le montant total des objets emportés, au prix de vente public préconisé par le diocèse, auprès de Jeunes Cathocambrai.
3. Le jeune a la possibilité de se faire aider par sa paroisse d'origine pour l'achat des objets emportés et destinés à la vente.
4. Le montant de la marge (déjà inclus dans le prix de vente public) affectée au jeune sera directement défalqué du prix de la participation finale demandée par le diocèse.
5. En cas de désistement en cours de route, les sommes engagés par le jeune partent dans une caisse diocésaine et seront réutilisées pour le pèlerinage « Aux Sources Terre Sainte 2014 »

PRENOM :

NOM:

Adresse:

C.P. :

Ville :

Tél dom. :

Tél portable :

E.Mail :

Marge au profit de (nom du jeune, de la route, de la paroisse ou du groupe) :

Reconnais avoir pris connaissance de la charte établie par le diocèse.

J'emporte à la vente :

Prix	Prix à l'unité	Quantité	Total	(marge / produit)	(marge totale qui sera déduite)
Bière blonde	4			1,5	
Bière ambrée	4			1,5	
Gobelet 15cl	1,5			1	
Pendentif	2			1,5	
Carte fleurs de terre sainte	1			0,75	
Décoration de Noël	3			2	
âne	5			3	
dromadaire	5			3	
Coupelle poterie	5			2,75	
Broche colombe paix	3			2	
Crèche	5			3,25	
Vierge à l'enfant	7			3,25	
Bracelet Evangile	1			0,5	
TOTAL à régler					

Je règle le montant total (prix de vente public) ce jour. Soit : _____ euros
(chèque à l'ordre de : «Jeunes Cathocambrai»)

Date :

Mode de règlement :

(si chèque, chèque n° : _____)

Signature de l'emporteur :

Signature du diocèse :